



Journal

Nous vous aidons à mieux communiquer

LE PAYS

JOURNAL LE PAYS, L'INFORMATION GÉNÉRALE EN CONTINUE SUR LA GUINÉE

Bimensuel d'Informations et d'Analyses Générales N°189 /PR/PTI/K/2018-N°138 du lundi 15 Avril 2024 - Prix: 3000 FGN



Immigration clandestine et cybercriminalité : renforcement de l'accord bilatéral entre la Guinée et l'Italie



Mise en place des délégations spéciales :
« Tout est illégal... », selon
l'UFDG



Incendie à Hamdallaye Cépertam : « C'est le
plus grand entrepôt d'EDG en Guinée »

Guinée :

Des bisbilles au sein du Mouvement syndical... « trop c'est trop »

Une crise s'installe au sein du Mouvement syndical guinéen ! Ces bisbilles sont nées de la désignation des membres devant représenter cette structure à la 132ème session de la Conférence internationale du travail (CIT) prévue à Genève du 3 au 14 juin 2024. Près de 10 centrales syndicales ont déjà saisi le ministre du Travail et de la Fonction publique, à travers une note de protestation déposée hier jeudi 11 avril. Les protestataires dénoncent une « magouille » dans le choix des personnes qui doivent se rendre à cette grande messe mondiale.

« C'est principalement deux centrales au niveau de la Guinée qui sont accréditées, auxquelles le BIT (Bureau international du travail), envoie des accréditations. C'est la CNTG et l'USTG. Comme toujours, quand il s'agit de désigner, ce sont ces deux centrales-là qui procèdent à la désignation. Il faut être accrédité et reconnu, c'est une question de représentativité », a précisé Aboubacar Soumah, Secrétaire général du Slecg, au micro d'un journaliste d'Africaguinee.com ce vendredi 12 avril 2024. A en croire le syndicaliste, les centrales syndicales qui ont

écrit au ministre Bourouno, pour apporter des mesures correctives urgentes ne sont pas accréditées auprès du BIT.

La rencontre pour la CIT à Genève, est un rendez-vous annuel, qui se tient une fois par an, notamment au mois de juin. C'est une conférence qui rassemble les délégués des gouvernements, des travailleurs et des employeurs des Etats membres de l'OIT (Organisation internationale du travail).

En Guinée, les syndicalistes risquent de participer en rangs dispersés à ce rendez-vous important pour le monde syndical, ou du moins, à ne pas participer



d'ailleurs. Tellement que la division est profonde.

Vers l'implosion du mouvement syndical ?

Le coordinateur de la Cosatreg (Confédération syndicale autonome des travailleurs et retraités de Guinée), ne partage pas l'explication d'Aboubacar Soumah. D'ailleurs, il estime que c'est pour éviter l'implosion qu'ils ont saisi le département du Travail et de la Fonction publique, qui est l'intermédiaire entre les syndicats et le gouvernement.

« Chaque année nous allons en tripartite à Genève : gouvernement, le patronat et les syndicats. Il y a une question de représentativité, c'est vrai. Mais nous sommes en unité d'action. Nous avons privilégié l'unité d'action et la solidarité syndicale », a avancé Boubacar Biro Barry, qui ajoute que leur dénominateur commun est la participation à la Conférence internationale du travail, qui est commune à toutes les sensibilités syndicales.

Risque de perte des places oc-

troyées aux syndicats

Lors d'une visite de prise de contact effectuée la semaine dernière à la Bourse du travail, le ministre Faya François Bourouno a annoncé que le gouvernement va octroyer plus de places aux syndicats, pour le rendez-vous de Genève. Sauf que cette opportunité risque d'être compromise s'il n'y a pas d'entente entre les différentes parties.

« Même un suppléant on n'a pas prévu pour nous autres centrales syndicales. On s'est dit que trop c'est trop. Or, c'est une conférence internationale. Pour éviter d'arriver à ce que vous avez dit « implosion », nous avons écrit à notre département qui est le partenaire direct entre le gouvernement et nous. Nous avons fait une ampliation au Premier ministre, au président du CNT, au président du CNDS, pour leur dire que nous ne sommes pas d'accord. Nous attendons la réaction du gouvernement. Si ça ne va pas, le gouvernement va retirer tout, et chacun va se débrouil-

ler... », martèle Boubacar Biro Barry.

Le Mouvement syndical guinéen est accusé également par les structures signataires de la note de protestation, d'avoir fait un mauvais usage de la somme de 3 milliards de francs guinéens, comme subvention accordée par le gouvernement aux centrales syndicales, pour leur fonctionnement. Ces syndicats soupçonnent Amadou Diallo et ses pairs de procéder à un partage « unilatéral et sans transparence » du montant.

« Mais là aussi, si on ne s'entend pas, le gouvernement qui a donné la subvention, si elle ne sert qu'à deux seulement sur treize, en ce moment on demandera d'arrêter... d'accorder une subvention au mouvement syndical », prévient M. Barry.

Dansa Camara DC



Incendie à l'entrepôt d'EDG :

La « bonne » et la « mauvaise nouvelle »...

Un incendie a dévasté ce vendredi 12 avril 2024, une bonne partie du plus grand entrepôt de l'entreprise Électricité de Guinée (EDG), sis à Hamdallaye Céper-tam.

Si le feu a été maîtrisé à ce jour le mystère demeure entier sur l'origine de ce sinistre qui intervient alors que la guinéenne de l'électricité fait face à d'énormes défis dans la production et la distribution de l'électricité dans les ménages.

La mauvaise nouvelle, ce que les matériels destinés au réseau

électrique dont des compteurs à prépaiement, des tablatures, des câbles de connexion, des équipements de protection, sont partis en fumée. Cette situation va jouer sur la réparation des pannes qui vont survenir dans le futur, avertit le chef par intérim d'EDG. « Nous allons fournir des efforts supplémentaires pour atténuer », promet-il.

La bonne nouvelle, ce que les transformateurs n'ont pas été touchés par l'incendie. C'est du moins ce qu'assure M. Nfaly Diaby.



Que compte faire les autorités ? Le Directeur par intérim de la Société a déjà annoncé que EDG portera une plainte contre X pour connaître l'origine du feu. Le Gouvernement à travers le

ministère de l'Énergie annonce l'ouverture d'une enquête.

Africaguinee.com

“Le Pays”
Journal Bimensuel
Tel:(+224) 621 35 93 03/625 81 27 14
N° 189/PR/TPI/K/2018
E-mail:journallepays621@gmail.com

Administrateur Général:
Alpha Mamoudou Fofana
626 83 98 76 / 669 36 65 92

Directeur de Publication:
Mohamed Maciré Conté
621 35 93 03 / 625 81 27 14

Rédacteur en Chef:
Bachir Sylla
620 30 27 68

Distributeur:
Moussa Camara
620 13 12 20 / 655 89 52 67

Mise en page - Montage:
Mohamed Kouyaté
624 97 04 64 / 664 36 05 94

Immigration clandestine et cybercriminalité : renforcement de l'accord bilatéral entre la Guinée et l'Italie

Le ministre de la sécurité et de la protection civile a bouclé une visite de travail à Rome, jeudi 11 avril 2024. Avec son homologue italien, Bachir Diallo a exploré de pistes de partenariat en matière de lutte contre la migration clandestine, le terrorisme, la radicalisation, la cybercriminalité, de formation et besoins en équipements et matériels.

Au cours de leur séance de travail, le ministre italien de l'intérieur, Matteo Piantedosi, a souhaité le renforcement de la coopération entre son pays et la Guinée qui permettra de "trouver des solutions idoines à des problèmes d'intérêt commun comme : la lutte contre la migration clandestine, le terrorisme, la radicalisation, la cybercriminalité, la formation et besoins en équipements et matériels", a-t-il déclaré en espérant que "les deux parties se retrouvent très rapidement à l'effet de matérialiser cette volonté par le biais de la signature d'un accord de coopération mutuellement avantageuse", a rapporté le service communi-



tion du Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile (MSPC).

S'agissant de l'identification des migrants illégaux présumés Gui-

néens, Matteo Piantedosi s'est montré "favorable" convaincu

que "le processus permettra de faire une décantation à l'effet de voir ceux qui méritent d'être rapatriés ou régularisés dans le cadre du respect des Droits humains".

"De telles décisions ne se prennent pas par un seul ministre, mais se discutent au sein du Gouvernement. Nous allons nous inspirer de ce que cela à donner ailleurs : la Côte d'Ivoire et le Sénégal", a fait savoir le ministre Bachir Diallo.

Pour matérialiser le partenariat bilatéral, une mission italienne est annoncée à Conakry en fin de ce mois d'avril pour jeter les bases de ce partenariat.

Abdou Malick DIALLO

Mise en place des délégations spéciales : « Tout est illégal... », selon l'UFDG

Alors que le Gouvernement à travers le ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation poursuit l'installation des délégations spéciales, certains acteurs politiques dénoncent un « acte illégal » et « illégitime ». C'est le cas du Dr. Fodé Oussou Fofana, vice-président de l'Union des Forces Démocratiques de Guinée (UFDG).

Selon ce haut responsable de la formation politique dirigée par Cellou Dalein Diallo, qui « contrôlait » près de la moitié des mairies « dissoutes », les autorités de la Transition se seraient attelées à organiser les élections (locales) au lieu de mettre des délégations spéciales, qui selon lui, n'ont aucune légitimité.

« Jusqu'à preuve de contraire, les élections doivent être organisées avant la fin de cette année. Si on veut y aller, il y a tous les moyens de les organiser. Nous avons des techniciens pour le démontrer objectivement. On observe le CNRD et la Cedeao, les deux signataires de l'accord mais

il n'appartient à un leader politique de justifier le glissement. Normalement, on ne parle d'un glissement que lorsqu'on est capable de le justifier et donner un (nouveau) délai. Et au lieu de mettre des délégations spéciales on avait qu'à créer les conditions pour organiser les élections communales. C'était plus simple », indique l'ex chef des libéraux-démocrates de la 8ème législature. Le colonel Mamadi Doumbouya a justifié sa décision de mettre en place des délégations spéciales par le fait le mandat des conseillers communaux élus en 20218 a expiré. Les nouveaux exécutifs communaux nommés s'attèleront à la poursuite des actions en cours pour l'organisation des



élections pour le retour à l'ordre constitutionnel, selon le chef de l'Etat. Pour Dr. Fodé Oussou Fofana, ce n'est pas la bonne approche.

« Quand le mandat d'un élu arrive à échéance, on organise

une élection pour le remplacer, c'est ce qui se doit dans un pays normal. Mais ce à quoi on est en train de vivre tout est illégal du début jusqu'à la fin. C'est en violation de toutes les Lois et des normes. Les élus devaient rester

jusqu'aux prochaines élections locales. Ces délégations spéciales n'ont aucune légitimité », martèle ce haut responsable de l'UFDG.

Africaguinee.com

ENTA :

un camion-remorque termine sa course dans la cour de la nouvelle mosquée Mohammed VI



Un accident de la circulation vient de se produire à Enta, dans la commune de Matoto. L'accident est survenu sur la route qui relie l'autoroute à Sonfonia-gare.

À l'origine, un camion-remorque, immatriculé RC 8485-B, transportant un container et roulant à vive allure, a sauté sur le ca-

niveau, terrassé un palmier avant de heurter violemment le mur de la clôture de la nouvelle mosquée inaugurée il y a deux semaines.

Mady Bangoura

Guinée :

Voici les limites et les prérogatives des délégations spéciales...

Suite à la dissolution des conseils communaux, les autorités de la Transition ont entamé la nomination des membres des délégations spéciales. Par série d'arrêtés signés par le ministre de l'Administration du territoire et de la décentralisation, l'identité de ces nouveaux dirigeants locaux tombe au compte-goutte.

Pour justifier cette désignation, le Général à la retraite Ibrahima Kalil Condé invoque le code révisé des collectivités, mais une partie de la classe politique dénonce un acte illégal et illégitime. Mais que dit concrètement la Loi ? Quelles sont les limites et prérogatives de ces nouvelles délégations spéciales ? Africaguinee.com lève le voile. L'article 101 du code « révisé » des collectivités que nous avons consulté, dispose que le président de la délégation spéciale et le vice-président sont désignés par arrêté du ministre de l'Administration du territoire. Le président « désigné ou à défaut le vice-président, remplit les fonctions de l'autorité exécutive communale. Ses pouvoirs prennent fin dès l'installation du nouveau Conseil ». Limites des délégations spéciales...

L'article 103 du code des collectivités locales précise aussi que les pouvoirs de la délégation spéciale sont limités aux actes de « pure administration



courante ».

« La délégation spéciale ne peut engager les finances de la commune au-delà des ressources disponibles de l'exercice courant, sauf lorsque son mandat débute durant le cours d'un exercice et se termine durant l'exercice suivant. Lorsque le mandat d'une délégation spéciale s'étend sur plus d'un exercice budgétaire, elle est alors autorisée à engager les finances de la commune à

raison d'un douzième (1/12) des prévisions budgétaires de l'exercice durant lequel elle a débuté son mandat, pour chaque mois ou portion de mois durant lequel son mandat s'étend sur l'exercice suivant. Elle ne peut ni préparer le budget de la commune, ni examiner les comptes de l'ordonnateur ou du receveur, ni modifier le personnel de la commune, leur affectation, leur rémunération ou leurs conditions de travail », pré-

cise le document.

Expiration du mandat des délégations spéciales

L'article 104 du code des collectivités dispose que « lorsque le Conseil d'une commune a été dissous ou que, par application de l'article 102, une délégation spéciale a été nommée, il est procédé à l'élection d'un nouveau Conseil communal dans les six mois à compter de la dissolution ou de la dernière démission.

A moins que l'on ne se trouve dans les trois (3) mois qui précèdent le renouvellement général des Conseils communaux. Dans l'impossibilité de tenir des élections à l'expiration de ce délai, les fonctions de la délégation spéciale expirent de plein droit dès que le Conseil communal est reconstitué ». Acte illégal ?

Les critiques font légion par rapport à la nomination des délégations spéciales.

« Quand le mandat d'un élu arrive à échéance, on organise une élection pour le remplacer, c'est ce qui se doit dans un pays normal. Mais ce à quoi on est en train d'assister, tout est illégal du début jusqu'à la fin. C'est en violation de toutes les Lois et des normes. Les élus devaient rester jusqu'aux prochaines élections locales. Ces délégations spéciales n'ont aucune légitimité », dénonce Fodé Oussou Fofana, l'un des vice-présidents de l'UFDG.

Dansa Camara DC

Insécurité à Kankan :

Le Gouverneur annonce la fermeture des bars et motels... « clandestins »

Pour endiguer le phénomène d'insécurité dans la préfecture de Kankan, le Gouverneur de région a annoncé une série de mesures. Le colonel Moussa Condé qui a réuni, les chefs de quartiers, les jeunes, les forces de l'ordre appelle à une synergie d'action pour mettre fin aux braquages et attaques à main armée devenus fréquents dans la cité Nabaya.

Alors qu'il n'exclut pas de réquisitionner l'armée, le premier responsable de cette région annonce la fermeture des bars, motels considérés comme des endroits où les malfrats peuvent se cacher.

« Nous avons décidé de fermer les endroits de consommation de la chicha, les bars et les motels qui ne sont pas dans



les normes. J'ai déjà donné les instructions au préfet, au maire et aux forces de défense et de sécurité pour la mise en œuvre de cette décision. Si les forces

de l'ordre ne le font pas, je serai obligé de réquisitionner l'armée pour le faire », a annoncé le Gouverneur de la région de Kankan. Le colonel Moussa Condé dit

avoir demandé aux chefs de quartier de faire le recensement des citoyens résidents dans leurs quartiers respectifs pour savoir « qui est qui » et « qui fait quoi ».

L'annonce de ces mesures draconiennes intervient alors que la ville de Kankan est devenue le théâtre de l'insécurité. Les braquages et attaques à main armée sont fréquemment perpétrés par des individus armés non identifiés parfois en pleine journée. Souvent les assaillants blessent, tuent et emportent d'importantes sommes d'argent sans être inquiétés.

De plus en plus le phénomène devient grandissant et met en péril la sécurité les populations et leurs biens. Il ne serait d'ailleurs pas exagéré de dire que les autorités et les Forces de Défense et de Sécurité semblent dépassées par l'ampleur des activités des présumés criminels.

Africaguinee.com



Incendie à Cepertam:

«...dans les 24 heures, on pourra vaincre le feu» (ministre de la Sécurité)

Le ministre de la Sécurité et de la Protection civile, Bachir DIALLO, s'est rendu à Hamdallaye-Cepertam où un gigantesque incendie s'est déclaré dans l'après-midi du vendredi 12 avril au dépôt logistique d'EDG (Electricité De Guinée). Sur place, le ministre a invité les citoyens dans les parages au calme et à la sérénité, estimant que le feu pourrait être éteint dans les prochaines 24 heures.

« Je pense que dans les prochaines 24 heures, on pourra vaincre le feu. J'invite les citoyens dans les parages à rester calme et serein, les citoyens ne courent plus de danger comme certains le présageaient », a rassuré le ministre de la Sécurité et de la



Protection civile, qui s'est réjoui de l'évolution normale des opérations de maîtrise de l'incendie. Il a salué le travail des unités d'intervention de la police, de la protection civile et de leurs part-

naires privés, avant de les encourager au nom du Président et du Premier ministre. « Ces opérations vont se poursuivre. A l'heure où je vous parle (Ndlr, dans la soirée du vendredi 12 avril), le feu est contenu et il n'y a aucun risque de propagation », a-t-il apprécié au micro de la télévision nationale.

Selon le ministre, le bilan matériel est « extrêmement important ». Il s'est quand même réjoui qu'il n'y ait pas de perte en vies humaines. Quant à l'origine de l'incendie, il a déclaré qu'elle n'est pas encore connue. « Mais je crois que dans les prochains jours, on saura c'est quoi l'origine exacte de cet incendie », a-t-il déclaré.

Tokpanan Doré

Incendie à Hamdallaye Cépertam :

« C'est le plus grand entrepôt d'EDG en Guinée »

Alors que la Guinée fait face à une pénurie d'électricité sans précédent, le plus grand entrepôt de stockage de matériels de l'Entreprise Électricité de Guinée (EDG) a été ravagé par un gigantesque incendie ce vendredi 12 avril 2024, a appris Africaguinee.com.

Des matériels de valeur sont stockés dans cet entrepôt situé à Cépertam, selon le chef de quartier de Hamdallaye 1 qui confie que c'est le plus grand (lieu de stocks) dont dispose la Société Électricité de Guinée (EDG) dans le pays.

« Lorsqu'on m'a informé, j'ai immédiatement appelé les sapeurs-pompiers qui ne répondaient pas. Ils sont arrivés 30 minutes après le début de l'incendie. C'est le plus grand

entrepôt d'EDG en Guinée. Il y a beaucoup de matériels stockés dans ces magasins » confie Mohamed Lamine Doukouré.

Il explique que le feu dont on ignore l'origine a commencé entre les deux magasins. « Les dégâts sont pour l'instant matériels, mais ce sont des matériels précieux. C'est moi-même qui ai aidé EDG pour les avoir, souvent on venait ici ensemble », ajoute le responsable local qui précise que c'est la deuxième fois qu'un incendie éclate dans ce lieu de stockage. Mais l'ampleur de celui d'aujourd'hui est plus grand que le précédent qui remonte il y a trois ans, a-t-il dit.

Au moment où nous mettions cette dépêche en ligne, le feu était circonscrit mais toujours actif. Sur les lieux, on voit des trans-



formateurs, des câbles et autres matériels électriques.

Cet incendie éclate alors que la capitale Conakry fait face à une pénurie de courant sans pré-

cedent. Depuis plusieurs mois, l'électricité est rationnée dans le grand Conakry. Cet autre sinistre survient moins d'une semaine après deux autres incidents ma-

jeurs enregistrés sur les installations d'EDG.

Sayon Camara

Conakry :

vers la démolition des immeubles bâtis le long de l'aéroport Ahmed Sékou Touré



En cliquant sur le bouton s'abonner, vous ne manquerez plus les nouveaux articles !

Les autorités militaires engagent un nouveau front : le déguerpissement des immeubles aux alentours de l'aéroport international Ahmed Sékou Touré de Conakry.

Le Ministère de l'Urbanisme, de l'habitat et de l'aménagement du territoire chargé de la récupération des domaines spoliés de l'Etat – dirigé par Mory Condé- a annoncé mercredi dans un communiqué lu à la télévision nationale que « les Les citoyens dont les habitations

ont fait l'objet de marquage de se présenter au guichet de l'inspection générale de l'habitat munis de leurs permis de construire et des actes de propriété ». Communiqué...

« Dans le cadre de la mise en œuvre des réformes pour une urbanisation moderne adaptée aux défis du développement des infrastructures notamment aéroportuaires, Le ministère de l'urbanisme, de l'habit et de l'aménagement du territoire chargé de la récupération des domaines spoliés de l'Etat a entamé une campagne

d'identification et de démolition des habitations non conformes au règlement d'installation dans les environs de l'aéroport.

À cette occasion, le ministère informe les citoyens dont les habitations ont fait l'objet de marquage de se présenter au guichet de l'inspection générale de l'habitat munis de leurs permis de construire et des actes de propriété. Le guichet est ouvert du lundi au vendredi de 9h 30 à 15h30. (...)

Mediaguinee

CRIEF: Dr Mohamed Diané, l'ancien bras droit d'Alpha Condé est désormais sans défense

La décision a été prise fin mars avant d'être rendue publique par un communiqué en date du 09 avril 2024. Dans le procès qui oppose leur client au ministère public et à l'Agent judiciaire de l'Etat, les avocats de l'ancien ministre de la Défense Mohamed Diané ont décidé de suspendre leur participation. Alors que le jugement de leur client était censé reprendre à la mi-avril, les avocats estiment que ce dernier ne pourra jamais bénéficier d'un procès équitable devant la Cour de Répression des Infractions Économiques et Financières (CRIEF) qui le juge depuis le 06 mars 2023. « Le collectif est convaincu que le Docteur DIANE ne pourra jamais bénéficier d'un procès



équitable et c'est pourquoi une correspondance évoquant les motifs de sa décision a été portée à la connaissance de la Chambre de Jugement depuis le 28 mars 2024 », lit-on dans le communi-

qué signé par Me Cire Cledor Ly, l'avocat sénégalais de l'ancien ministre d'Alpha Condé. Au nom du collectif d'avocats, Me Ly rappelle que la CEDEAO avait constaté en octobre 2023 la

violation de la présomption d'innocence et la détention arbitraire. « Nonobstant cette décision et celle rendue par la Chambre de Contrôle de l'Instruction, le Procureur Spécial qui cumule

les fonctions de procureur général devant les Chambres d'Appel contre les décisions rendues par les juridictions de la CRIEF, refuse de se soumettre à la loi, de respecter les engagements internationaux de l'Etat Guinéen et continue de maintenir arbitrairement le Docteur DIANE en détention », dénonce l'avocat qui appelle le nouveau ministre de la Justice à intimor au procureur Aly Touré de lever le mandat de dépôt de Dr Diané. La condition pour reprendre la défense de son client ?

Tokpanan Doré

Conakry: 10 femmes bénéficient d'une formation en informatique et des ordinateurs grâce à l'ONG Force des Femmes et ses partenaires

Après 2 semaines (du 14 au 28 mars 2024) de formation dans le domaine de l'informatique notamment en Powerpoint, Windows, Excel et Word et Dactylo, l'ONG Force des Femmes, en partenariat avec l'entreprise de Maintenance Informatique Réseaux et Systèmes (MIRS), dix (10) jeunes dames ont reçu ce vendredi 12 avril 2024, leurs satisfécits de formation et des ordinateurs portables avec des logiciels de dernière génération. La remise a été faite en présence des responsables de l'ONG et de l'entreprise, au siège de MIRS, à Kaloum.



Satisfaite du résultat obtenu, l'entreprise MIRS a décidé d'offrir un cadeau spécial à la dame qui s'est distinguée en étant la première de sa promotion. Elle bénéficie d'un stage de découverte au sein de l'entreprise MIRS qui débutera dès lundi prochain avant de rassurer qu'elle fasse avec l'aide de ses partenaires si la 2ème et la 3ème vont bénéficier des stages si les opportunités se présentent. Poursuivant, le Directeur Général de l'entreprise MIRS, Cheikh Tidiane Bah, a profité de l'occasion pour expliquer que cette initiative remonte à l'occasion

du mois de la femme en partenariat avec l'ONG Force des Femmes qui œuvre dans l'autonomisation et l'accompagnement des femmes. « On a décidé d'accompagner les femmes pour renforcer leur capacité. Et c'est dans le cadre de l'autonomisation que ces 20 femmes ont été sélectionnées pour venir suivre une formation que MIRS a décidé d'offrir à l'ONG, pour l'accompagner dans son combat d'aider les dames à l'autonomisation. L'année dernière, nous l'avons fait avec une autre ONG et cette année c'est avec l'ONG Force des Femmes. Et l'année prochaine, nous comptons le faire pour les

femmes » a-t-il rassuré avant d'encourager les autres entreprises, les institutions gouvernementales à accompagner ces genres d'ONG, puisque pour qu'un pays se développe, dit-il, les femmes doivent être au-devant de la scène et c'est un combat pour tous. Présente à cette cérémonie, la présidente de l'ONG Force des Femmes, Daff Mariama, après la remise des satisfécits et les cadeaux aux ayant-droits a rappelé que depuis 2020 elle accompagne les femmes à être autonomes avant d'exprimer toute sa satisfaction à l'égard des bénéficiaires, partenaires et for-

mateurs qui n'ont ménagé aucun effort pour être là aujourd'hui. « J'encourage ces jeunes dames de ne pas abandonner parce que nous notre objectif en tant que ONG c'est de les rendre autonomes et les aider à mettre en place leur entreprise. Donc nous remercions tous les partenaires, la Société Générale qui nous a permis de concrétiser cette initiative, l'entreprise MIRS pour la formation de ces 10 jeunes femmes et les médias qui nous ont accompagnés » s'est-elle réjouie. Pour sa part, Kerfala Camara, responsable de formation à MIRS dit être satisfait du sens de l'écoute et de l'importance que bénéficiaires ont accordée à cette formation. « Vous n'êtes pas sans savoir que c'était au mois de Ramadan, donc elles étaient là tous les jours et elles accordaient de l'importance aux programmes fixes et la formation dispensée. Donc ça c'est une fierté pour l'entreprise MIRS qui n'est pas à sa première expérience d'accompagner ici les femmes. (...) Aujourd'hui l'outil informatique c'est un outil très important, il faudrait aussi voire comment les autres entreprises

vont accompagner les femmes » Pour finir, Dia Ramatoulaye a, au nom des toutes les bénéficiaires, remercié l'ONG et les partenaires pour les opportunités et l'accompagnement. « J'ai eu à bénéficier de cette formation grâce à l'ONG Force des Femmes et là je dirai que je suis très très fière de moi parce que j'ai mis la barre très haut et je dirai merci à l'ONG Force des Femmes et également à l'entreprise MIRS parce que c'est grâce à eux on a pu se former et merci également à notre formateur qui a été toujours là, qui nous a soutenus et montrer comment se passent les choses. Certes je connaissais un peu ces logiciels mais avec cette formation j'ai approfondi mes connaissances. Et merci à la société générale parce que grâce à eux on a eu des ordinateurs. Je conseille à mes co-bénéficiaires de ne pas baisser les bras, nous devons tous être comme des hommes, tout ce que l'homme peut, la femme le peut »

Mamadou Yaya Barry

Monde:

Du matériel et des instructeurs militaires russes sont arrivés au Niger

Des instructeurs russes sont arrivés mercredi à Niamey, qui a également réceptionné sa première livraison de matériel militaire russe dans le cadre de la nouvelle coopération sécuritaire entre Niamey et Moscou, a annoncé jeudi soir la télévision publique nigérienne.

« Nous avons assisté ce mercredi 10 avril 2023 à l'arrivée à Niamey d'un Iliouchine-76, un gros porteur russe, transportant du matériel militaire de dernière génération avec à son bord des instructeurs militaires du ministère russe de la Défense », a annoncé la télévision publique Télé Sahel. La fédération de Russie va « doter » le Niger et « installer un système de défense anti-aérien » capable « d'assurer le contrôle total de notre espace aérien », a affirmé la télévision, en montrant des images filmées de nuit du gros porteur russe à son atterrissage à l'aéroport de la capitale nigérienne Niamey.

Les instructeurs militaires russes, dont le nombre n'a pas été précisé, « assureront une formation de qualité » aux militaires nigériens « pour une utilisation efficiente du dudit système », a affirmé la télévision publique. « Nous sommes

ici pour former l'armée du Niger et l'aider à utiliser le matériel militaire qui vient d'arriver. C'est du matériel de différentes spécialités militaires », a déclaré sur cette télévision un des instructeurs russes. « Nous sommes ici pour développer la coopération militaire entre la Russie et le Niger ». Le 26 mars, le chef du régime militaire au Niger, le général Abdourahmane Tiani, s'était entretenu au téléphone avec le président russe Vladimir Poutine pour discuter notamment du « renforcement » de leur coopération sécuritaire, avait indiqué un communiqué officiel nigérien.

« Les deux chefs d'Etat » avaient « échangé sur la nécessité de renforcer la coopération sécuritaire » entre la Russie et le Niger « pour faire face aux menaces actuelles », avait précisé le communiqué, alors que les attaques jihadistes minent le Sahel. Mi-mars, le Niger avait dénoncé avec « effet immédiat » l'accord



de coopération militaire avec les Etats-Unis, remettant en question la présence d'un peu plus de 1.000 soldats américains au Niger.

Le Niger, comme le Burkina et le Mali voisins, est confronté à des violences jihadistes récurrentes et meurtrières depuis des années, perpétrées par des groupes jihadistes affiliés à Al-Qaïda et au groupe Etat islamique (EI).

Dans ces trois pays, les gouvernements civils ont été renversés par des coups d'Etat militaires successifs depuis 2020.

En outre, ces trois anciennes colonies françaises ont tourné le dos à Paris et se sont rapprochés économiquement et militairement de nouveaux partenaires, dont la Russie, avant de se regrouper au sein de l'Alliance des Etats du Sahel (AES) avec pour objectif

de créer une fédération. Mi-janvier, la Russie avait déjà annoncé avoir convenu d'« intensifier » sa coopération militaire avec le Niger. Une délégation russe s'était rendue à Niamey en décembre pour discuter avec les militaires. Des accords sur le renforcement de la coopération militaire avaient alors été signés.

Youssef KEITA

Décharge de Dar-es-salam : le Premier ministre Bah Oury y est attendu ce samedi



Sauf changement de dernière minute, le Premier ministre, Chef du gouvernement va visiter la décharge de Dar-es-salam ce samedi 13 avril 2024, a appris Guineenews de sources sûres.

Une visite qui intervient une semaine après celle des cadres de la DPNCC relevant du ministère de l'Environnement et du Développement durable. Ils étaient partis pour évaluer la situation sur le terrain et proposer des pistes de solutions en vue de l'atténuation des nuisances en faveur des populations riveraines.

Au terme de la visite, ces experts ont promis de produire très prochainement un rapport incluant des recommandations pour l'atténuation des nuisances en faveur des riverains.

Rappelons que pour juguler la crise d'insalubrité, l'ultime alternative trouvée par le Gouvernement, à travers l'Agence nationale de l'assainissement et de la salubrité publique, reste la construction d'un centre d'enfouissement technique dont le projet avance à Baritodé, dans la préfecture de Coyah.

Si tout va comme prévu dans le calendrier de l'ANASP, le premier casier va être disponible et opérationnel en 2027, avec une capacité d'accueil de 16.000.000 de tonnes de déchets collectés à travers le Grand Conakry. Sur ce site, il est prévu la réalisation de deux casiers de ce type, avec un financement conjoint de l'Union européenne et de l'Agence Française de Développement.

Mady Bangoura

Violences lors du match Milo-Renaissance : les sanctions de la LGFP sont tombées contre le club de Kankan

Neuf jours après les violences qui ont émaillé le match Milo FC – Reconnaissance FC au stade M'ballou Mady Diakité, les sanctions de la Ligue Guinéenne de Football Professionnel sont tombées contre le club de Kankan. Et elles sont lourdes.

Considéré comme l'instigateur de ces violences, l'entraîneur Ismaël Kaba est suspendu

pour sept matchs. Son club, lui, prend quatre matchs à huis clos et devra payer trois millions pour le comportement antisportif de son coach, cinq millions pour le comportement antisportif de ses supporters et deux millions pour l'envahissement, les jets de projectiles, les mauvaises dispositions sécuritaires...

En cas du non-respect du huis clos, la commission Norme,

Éthique et Discipline de la LGFP prévient que les matchs du Milo seront délocalisés.

Par ailleurs, le Milo est soumis au remboursement du maillot déchiré du joueur de Renaissance, Alseny Mariétou SOUMAH, ainsi qu'au remboursement des frais médicaux des blessés et les frais de confection des licences perdues.

Tokpanan Doré



L'information en continu sur la Guinée

WWW.LINTERIEUR.NET

